

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ORIENTALES
COMMUNE DE POLLESTRES
Extrait du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

N° 2023_030

Nombre de Conseillers	En Exercice 27	Présents 21	Votants 27
Date de Convocation	6 avril 2023		
Séance du	12 avril 2023		
<p>Le Conseil Municipal de la commune de Pollestres, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée d'une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération et adressée au moins CINQ jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la Salle Démocratie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MORICONI, Maire,</p> <p>Etaient présents : J.Ch. MORICONI – C. LEVY – H. BARBAROS – Ch. QUEYRAT – J.Ch. VERGEYNST – A. CORDERO – G. CASAS – F. PLUJA – A. BERNARD – A. LOPEZ – J.M. THOBOIS – P. DONOT – D. CREN – V. GUILLEMIN – C. BALDO – P. MARECHAUX – M. MARTIN – N. COLELLA – M. SANDRAS-MACH – A. BAUER – E. MARTIN</p> <p>Absents excusés ayant donné procuration : J. BADIE à J.Ch. MORICONI – E. BREBION à C. QUEYRAT – F. PORTELA à H. BARBAROS – T. RENARD à C. LEVY – P. WADIH à A. BAUER – A. LE MOIGNE à E. MARTIN</p> <p>Absent excusé n'ayant pas donné de procuration : 0</p> <p>Secrétaire de séance : Catherine LEVY</p>			

OBJET : **Adoption du budget primitif 2023**
Budget principal de la commune

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612- à L. 1612-20 et L. 2311-1 à L. 2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation obligatoire d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de plus de 3 500 habitants ;

VU l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

VU sa délibération du 5 avril 2023 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire ;

CONSIDÉRANT le projet de budget primitif pour l'exercice 2023 ;

CONSIDÉRANT le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2022 adoptés dans la présente séance du Conseil municipal ;

CONSIDÉRANT sa délibération adoptée lors de la même séance décidant d'affecter prioritairement le résultat 2022, s'élevant à 1 250 777,44 €, à la couverture du déficit d'investissement.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Article 1 : **Adoption du budget primitif 2023 de la Commune**

PRÉCISE que le budget primitif 2023 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2022 au vu du compte administratif et du compte de gestion 2022 et de la délibération d'affectation du résultat adoptée lors de la même séance ;

ADOPTÉ les quatre sections ainsi qu'il suit :

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en dépenses :

CHAPITRES	PROPOSITIONS
011 – Charges à caractère général	2 010 000,00 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés	4 131 000,00 €
65 – Autres charges de gestion courante	385 000,00 €
66 – Charges financières	114 000,00 €
67 – Charges exceptionnelles	2 000,00 €
68 – Dotation aux provisions	12 000,00 €
023 – Virement à la section d'Investissement	830 000,00 €
042 – Opérations d'ordre de transferts entre sections	555 000,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	8 039 000,00 €

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en recettes :

CHAPITRES	PROPOSITIONS
013 – Atténuation de charges	20 000,00 €
70 – Produits des services, du domaine, ...	872 000,00 €
73 – Impôts et taxes	766 000,00 €
731 – Fiscalité locale	3 838 000,00 €
74 – Dotations et Subventions	1 939 000,00 €
75 – Autres produits de gestion courante	51 000,00 €
77 – Produits exceptionnels	837,18 €
042 – Opérations d'ordre de transferts entre sections	220 000,00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	7 706 837,18 €
002 – Excédent reporté	332 162,82 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	8 039 000,00 €

En section d'investissement, les chapitres suivants en dépenses :

CHAPITRES	PROPOSITIONS
21 – Immobilisations corporelles	2 140 000,00 €
27 – Autres immobilisations financières	91 500,00 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	331 885,38 €
040 – Opérations d'ordre de transferts entre sections	220 000,00 €
041 – Opérations patrimoniales	33 500,00 €
Dépenses reportées	1 150 000,00 €
001 – Reprise du déficit d'investissement	123 114,62 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 090 000,00 €

En section d'investissement, les chapitres suivants en recettes :

CHAPITRES	PROPOSITIONS
13 – Subventions	503 500,00 €
16 – Emprunt	00 €
10 – Dotations, fonds divers et réserves	1 053 500,00 €
024 – Produits de cession	760 000,00 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	830 000,00 €
040 – Opérations d'ordre de transferts entre sections	555 000,00 €
041 – Opérations patrimoniales	33 500,00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	3 735 500,00 €
Recettes reportées	354 500,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 090 000,00 €

ADOPTÉ dans son ensemble le budget primitif 2023 du budget principal de la Commune de Pollestres qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de Fonctionnement :	8 039 000 €
- Section d'Investissement :	4 090 000 €
- TOTAL :	12 129 000 €

Article 2 : Autofinancement prévisionnel

PRÉCISE que :

- le montant du virement complémentaire à la section d'investissement s'élève à 830 000 € ;
- les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à 567 000 € ;

L'autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement s'élève donc à 1 397 000 €.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN SUSDITS
 POUR EXTRAIT CONFORME DES DÉLIBÉRATIONS DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

26 AVR. 2023

COURRIER

Le Maire,
 Jean-Charles MORICONI